

CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

SEANCE PUBLIQUE

MME LA BOURGMESTRE

01.- CONSEIL COMMUNAL - Décret du 29 mars 2018 - Rapport de rémunération 2018 - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Conformément à l'article 71 décret du 29 mars 2018 insérant L6421-1, § 1er, dans le C.D.L.D., Mme la Directrice générale f.f. a sollicité des membres du Conseil communal la transmission (anciens/nouveaux et réélus), d'un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, afin de rédiger le rapport de rémunération à transmettre au Gouvernement Wallon pour le 30 juin.

Le rapport comprendra les relevés :

- des rémunérations et/ou jetons de présence et/ou avantages en nature perçus en 2018 (montants bruts);*
- des présences aux séances du Collège communal en 2018;*
- des présences aux séances du Conseil communal en 2018;*
- des présences aux séances des Sections permanentes en 2018.*

Le dossier sera soumis au Collège le 18 juin.

02.- POLICE ADMINISTRATIVE - Salle de jeux - MADISON CASINO - Renouvellement licence classe B - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

La Société Anonyme Amusement With Prize, exploitant un établissement – Salle de jeux « MADISON CASINO » sis Rue de Bruxelles 9-11 à 4800 Verviers a demandé le renouvellement de leur convention initiale relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe II conclue en date du 02 juin 2006 ainsi que l'avenant qui s'y rapporte tel que voté par le Conseil communal en sa séance du 08 mai 2006.

03.- POLICE ADMINISTRATIVE - Autorisation d'exploitation de caméras "fixes" sur le territoire communal par la Zone de Police "Vesdre" - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Afin de se conformer à la loi du 21 mars 2018 qui a modifié la loi sur la fonction de police en vue de régler l'utilisation de caméras par les services de police, il y a lieu de demander au Conseil communal d'autoriser l'installation de caméras de surveillance fixes sur notre territoire communal.

04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Autorisation d'exploitation d'une caméra "ANPR" sur le territoire communal par la Zone de Police "Vesdre" - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Afin de se conformer à la loi du 21 mars 2018 qui a modifié la loi sur la fonction de police en vue de régler l'utilisation de caméras par les services de police, il y a lieu de demander au Conseil communal d'autoriser l'installation d'une caméra intelligente dite ANPR (Reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation) sur notre territoire communal.

05.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Arrêté ministériel - Espace cyclo/piétons le long de la N61 - Rue d'Ensival - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Par son courrier du 28 mai 2019, le Directeur des Routes de Verviers sollicite l'approbation du Conseil communal de l'arrêté ministériel relatif à la réalisation d'un espace dédié aux cyclos et piétons le long de la N61. La Cellule Mobilité a remis un avis favorable lors de sa séance du 12 juin 2019.

06.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Règlement général des voiries communales verviétoises (R.G.V.C.V. 19.2) - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Dans le cadre des règlements complémentaires de circulation routière et de stationnement sur le territoire verviétois, des modifications sont apportées à la version 19.1.

Cinq rues supplémentaires sont également révisées.

07.- INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L. - Assemblée générale du 27 juin 2019 - Ordre du jour - Nomination d'un administrateur - Rapport d'activité - Rapport du collège des contrôleurs aux comptes - Bilan - Compte de résultats - Rapport de rémunération - Décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs aux comptes - Elections statutaires : renouvellement du Conseil d'administration - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour.

08.- INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s).

Le renouvellement du Conseil d'administration a lieu lors de la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux soit lors de sa réunion qui se déroule fin du premier semestre.

La composition du nouveau Conseil d'administration est déterminée proportionnellement à la composition de l'assemblée générale sur base des appartenances politiques et des apparentements.

Suite à ce calcul, les fédérations des partis politiques transmettent aux différentes communes associées, les informations quant aux postes d'administrateurs qui leurs sont dévolus dans les différentes structures supracommunales.

Le Conseil communal est appelé à présenter le(s) candidat(s) administrateur(s) qui le représentera(ont) dans les différents Conseils d'administration.

Dans l'éventualité d'informations complémentaires quant à une représentation de la Ville de Verviers, un dossier est ouvert pour chaque intercommunale et association. Certaines d'entre elles ne compteront pas un représentant verviétois. Le dossier sera, dès lors, retiré en séance.

- 09.- SOCIETE WALLONNE DES EAUX (S.W.D.E.), S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation d'un représentant administrateur au sein du Conseil d'exploitation de la succursale Vesdre-Amblève - Ratification - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Il est prévu à l'article 26 des statuts de la S.W.D.E. que pour chaque succursale, il est institué un Conseil d'exploitation composé d'un représentant par commune associée du ressort de la succursale concernée. Le représentant est désigné parmi les membres du collège communal.

- 10.- INTERCOMMUNALES - C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2019 - Ordre du jour - Note de synthèse - Rapport annuel 2018 - Rémunération des mandataires - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes 2018 - Affectation du résultat - Décharge aux administrateurs et aux Contrôleurs aux comptes - Installation des nouveaux organes) - Désignation des nouveaux représentants à l'assemblée générale - Approbation**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour.

- 11.- INTERCOMMUNALES - C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de six candidats administrateurs.**

Commentaire cfr. point n° 08.

- 12.- INTERCOMMUNALES - SPI, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019 - Ordre du jour - Comptes annuels 2019 - Décharge aux administrateurs et au commissaire réviseur - Démission d'office et nomination des administrateurs - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour.

- 13.- INTERCOMMUNALES - SPI, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2019 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour.

- 14.- INTERCOMMUNALES - SPI, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s).**

Commentaire cfr. point n° 08.

- 15.- **INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019 - Ordre du jour - Rapport des gestion - Rapport du Commissaire réviseur - Rapport spécifique sur les prises de participation - Bilans et comptes de résultat 2018 - Liste des adjudicataires en 2018 - Décharge aux administrateurs et aux commissaires réviseurs- Rapport du Comité de rémunération - Renouvellement des administrateurs - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour.

- 16.- **INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de trois candidats administrateurs.**

Commentaire cfr. point n° 08.

- 17.- **INTERCOMMUNALES - Enodia, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2019 - Ordre du jour - Modification de la dénomination sociale (arrêté d'approbation) - Elections statutaires - Rapport de gestion 2018 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes annuels statutaires et consolidés 2018 - Affectation du résultat - Rapport spécifique sur les prises de participation - Rapport de rémunération 2018 - Décharge aux administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes - Nomination du(des) membre(s) du Collège des contrôleurs aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 - Règles de déontologie et d'éthique - Pouvoirs - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour.

- 18.- **INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 27 juin 2019 - Ordre du jour - Constitution du Bureau - Rapport des gestion 2018 - Comptes annuels 2018 - Rapport du Commissaire - Rapport spécifique sur les participation - Affectation du résultat - Rapport de gestion consolidé - Comptes consolidés 2018 - Formations - Décharge aux administrateurs et au commissaire - Renouvellement du Conseil d'administration - Nomination du commissaire pour les exercices 2019 à 2021- Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour.

- 19.- **INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 27 juin 2019 - Ordre du jour - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 novembre 2018 - Comptes annuels 2018 - Rapport relatif à la formation des administrateurs - Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunération - Souscription au capital C2 - Décharge au commissaire réviseur et aux administrateurs - Désignation d'un réviseur pour les exercices 2019 - 2021 - Renouvellement du Conseil d'administration - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour.

20.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation d'un candidat administrateur - Ratification.

Le renouvellement du Conseil d'administration a lieu lors de la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux soit lors de sa réunion qui se déroule fin du premier semestre.

La composition du nouveau Conseil d'administration est déterminée proportionnellement à la composition de l'assemblée générale sur base des appartenances politiques et des apparentements.

Suite à ce calcul, les fédérations des partis politiques transmettent aux différentes communes associées, les informations quant aux postes d'administrateurs qui leur sont dévolus dans les différentes structures supracommunales.

L'assemblée générale de l'intercommunale ou société reprise ci-dessus a eu lieu avant que les communes ne soient en possession de l'information provenant des fédérations politiques. Le Conseil communal est, dès lors, appelé à ratifier la présentation de l'administrateur qui aura été désigné par les différentes assemblées générales.

Dans l'éventualité d'informations complémentaires quant à une représentation de la Ville de Verviers, un dossier est ouvert pour chaque intercommunale et association. Certaines d'entre elles ne compteront pas un représentant verviétois. Le dossier sera, dès lors, retiré en séance.

21.- CREDIT SOCIAL LOGEMENT, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de deux candidats administrateurs - Ratification.

Commentaire cfr. point n° 20.

22.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation d'un candidat administrateur - Ratification.

Commentaire cfr. point n° 20.

23.- INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s).

Commentaire cfr. point n° 08.

24.- INTERCOMMUNALES - Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s).

Commentaire cfr. point n° 08.

25.- INTERCOMMUNALES - Enodia, S.C.I.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s)

Commentaire cfr. point n° 08.

26.- **INTERCOMMUNALES - Imio, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s) - Ratification.**

Commentaire cfr. point n° 20.

27.- **INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s).**

Commentaire cfr. point n° 08.

28.- **INTERCOMMUNALES - ORES Assets, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s) - Ratification.**

Commentaire cfr. point n° 20.

29.- **LOGIVESDRE, S.L.S.P. - Mandature 2019-2024 - Présentation de cinq candidats administrateurs - Ratification.**

Commentaire cfr. point n° 20.

30.- **CIRCUIT SPA-FRANCORCHAMPS, S.A de droit public - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s) - Ratification.**

Commentaire cfr. point n° 20.

31.- **ETHIAS Co, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s) - Ratification.**

Commentaire cfr. point n° 20.

32.- **HOLDING COMMUNAL, S.A. en liquidation, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s) - Ratification**

Commentaire cfr. point n° 20.

33.- **LIEGE EXPO - Mandature 2019-2024 - Présentation de candidat(s) administrateur(s) - Ratification.**

Commentaire cfr. point n° 20.

M. CHEFNEUX

34.- **AQUALAINE, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un administrateur en remplacement d'un Conseiller communal.**

Décision COL 2446 du 12/06/2019.

Par mail du 6 juin, Mme Cécile Ozer, chef de groupe, informe de la volonté de remplacer Marc Elsen au sein de l'AG et du CA d'Aqualaine. Le Conseil Communal doit acter ce remplacement dans les instances de l'ASBL.

35.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - Musicales Guillaume Lekeu, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

« Les Musicales Guillaume Lekeu » est un événement musical de premier plan à Verviers dédié à la mémoire d'un de ses plus illustres compositeurs : Guillaume Lekeu. Né sous l'impulsion de Jeannine Gillard, ce rendez-vous de musique classique de qualité met chaque année à l'honneur des talents reconnus.

En 2019, les organisateurs des Musicales Lekeu ont décidé de faire l'impasse pour se consacrer totalement aux Musicales 2020 qui seront l'occasion de commémorer le 150ème anniversaire de la naissance de Guillaume Lekeu et le 200ème anniversaire de la naissance d'Henri Vieuxtemps. Cette Année musicale 2020 promet d'être exceptionnellement riche à Verviers.

Vu l'intérêt que constituent les manifestations organisées par l'asbl Les Musicales Lekeu en terme de rayonnement culturel pour la Ville de Verviers et pour soutenir l'asbl durant cette année de préparation des activités 2020, le Collège propose d'apporter son soutien à l'asbl Les Musicales Guillaume Lekeu via un subside de 2000 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

36.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - La Maîtrise de la Ville de Verviers, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Chaque année, depuis 2007, la Maîtrise de la Ville de Verviers organise un festival de musique sacrée et de musique ancienne. Depuis son édition 2018, ce festival a pris pour nom le New Baroque Festival. Le samedi 26 octobre 2019 à 15 h dans la salle de l'Harmonie, le Festival proposera un concert Vivaldi. Le 3 novembre 2019 à 20h, le sextuor anglais Gesulado Six fera résonner la magnifique acoustique de l'église Saint-Remacle. Enfin, le 17 novembre 2019 à 11h, l'église Saint Remacle accueillera la Messe de artistes pour la Sainte-Cécile. Une centaine de choristes de tous horizons seront réunis à cette occasion.

Vu l'intérêt que constitue cette manifestation en terme de rayonnement culturel pour la Ville de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien à la Maîtrise de la Ville de Verviers pour cette organisation via un subside de 3.000 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

37.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Jazz à Verviers" - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

L'édition 2019 du Festival Jazz à Verviers se tiendra du 13 au 28 septembre 2019. Il sera comme chaque année l'occasion de faire de splendides découvertes et de réentendre des musiciens confirmés. Comme les années précédentes, musiciens de la région ou artistes de renommée internationale feront voyager le public dans tout l'arrondissement de Verviers, de l'Espace Duesberg et du Centre Touristique de la Laine et de la Mode, en passant par les centres culturels d'Eupen et de Malmédy.

L'édition 2019 du Festival de Jazz s'ouvrira le 13 septembre à Eupen avec un Quartet allemand. Le lendemain, le 14 septembre, le Centre culturel de Verviers accueillera le Jacques Pirotton quartet suivi du quintet Rhonny Ventat. Le 27 septembre le festival se déplacera à Malmédy avec Fabrice Allemann International Quintet (guest Hichem Khakfa (F), Jérôme Beaulieu (C), Mimi Verderame), concert lors duquel sera présentée la création réalisée en résidence en 2017. Enfin le festival se clôturera le 28 septembre à Verviers au Centre touristique de la Laine et de la mode avec un concert de Jérôme Beaulieu et Hichem Khalfa.

Vu l'intérêt que constitue cette manifestation en termes de rayonnement culturel pour la Ville de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien au Festival international Jazz à Verviers via un subside de 5.000 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers »

38.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Les Minières - Les Mine'Rires" - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Depuis 2015 l'asbl Les Minières organise chaque année le festival intitulé « Les Mine'Rires ». L'édition 2019 s'est tenue les 16 et 17 mars derniers, l'édition 2020 est programmée pour mars de l'année prochaine. Ce jeune festival voit son succès s'accroître d'année en année et peut constituer progressivement une belle vitrine pour la Ville de Verviers.

Pour que cette initiative puisse se poursuivre et continuer à contribuer à promouvoir une image culturelle positive de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien au Festival « Les Mine'Rires » via un subside de 500 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers »

39.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - Le Pas Ludique, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Depuis 2014, l'asbl Le Pas ludique organise chaque année en septembre le Festival Folenjeux de Verviers. L'édition 2019 de ce festival gratuit ouvert à un très large public se tiendra le dimanche 15 septembre 2019 de 10h00 à 18h00 à l'Hôtel du Midi.

L'asbl Le Pas ludique travaille à l'organisation de ce festival, avec l'envie d'agir pour un mieux vivre ensemble par le biais du jeu de société. En 2018, la cinquantaine d'encadrants (bénévoles et petites mains) ont permis d'accueillir plus 900 visiteurs. Bénévoles et exposants y animent une multitude de jeux de société de tous types ; des partenaires locaux, tels le Club de pique de la MJ des Récollets, l'asbl Troll de jeux, le Club de jeux du Cercle de Lambermont, la ludothèque Ludoshtroumpf, De Bouche à Oreille de Thimister, l'association du Label Ludo... sont également sur le terrain pour faire de cette journée une réussite. Des liens ont aussi été noués avec des partenaires plus éloignés du monde du jeu, les éditeurs, les auteurs, les illustrateurs, qui travaillent, comme pour le milieu de la littérature, à la création des jeux. Le festival constitue aussi une vitrine à diverses organisations et créateurs pour qu'ils puissent montrer leurs créations au public et au milieu de l'édition.

Pour que ce type d'initiative, porteuse pour Verviers en termes d'éducation permanente, de rapprochement intergénérationnel et de mieux vivre ensemble par le biais du jeu de société puisse se poursuivre et maintenir sa gratuité, le Collège propose d'apporter son soutien à l'asbl Le Pas Ludique pour l'organisation de son Festival Folenjeux via un subside de 500,00 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers »

40.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - Société Dante Alighieri - Comité de Verviers - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

La Société Dante Alighieri a été créée en Italie en 1886 par un groupe d'intellectuels voulant soutenir d'un point de vue culturel les milliers de migrants italiens à travers le monde. Cette société compte aujourd'hui 180.000 membres répartis dans une centaine de Comité en Italie et dans 400 comités à l'extérieur de l'Italie.

Le Comité verviétois de la Dante Alighieri a été fondé en 1969 par un groupe d'intellectuels verviétois, amoureux de l'Italie, de sa langue et de sa culture. Il fête donc en 2019 son cinquantième anniversaire. Depuis sa création, le comité a organisé une multitude d'activités culturelles et récréatives, des conférences en français et en italien (histoire de l'art de l'Italie, de la Musique...) données par cycle à un rythme, actuellement, d'une conférence par mois. Le comité verviétois de la Dante Alighieri propose aussi depuis sa création des cours d'italien et des cours de littérature italienne qui sont en cours de reconnaissance officielle.

Pour que les initiatives portées par le comité puissent se poursuivre, particulièrement au moment où il fête son cinquantième anniversaire et continuer à contribuer à la vie sociale et culturelle verviétoise, le Collège propose d'apporter son soutien au Comité verviétois de la Dante Alighieri via un subside de 250 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

41.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "La Villa Sauvage" - Parcours d'Artistes - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Depuis 2016 l'asbl La Villa Sauvage organise au printemps l'événement Parcours d'Artistes qui permet durant 2 week-ends à une soixantaine d'artistes verviétois et régionaux de présenter leur démarche artistique dans leur atelier ou dans un espace mis à leur disposition. L'objectif de ce projet est de susciter la découverte d'artistes dans leur cadre de création afin de démystifier l'art contemporain auprès du grand public, mais aussi de mettre en valeur Verviers par le biais des arts plastiques, de montrer le foisonnement culturel et artistique à Verviers et de créer une dynamique de réseau entre les différents lieux d'exposition et acteurs culturels actifs sur le territoire. L'édition 2019 s'est tenue du 18 au 19 et du 25 au 26 mai. Ce parcours d'artistes voit son succès s'accroître d'année en année et constitue progressivement une belle vitrine pour la Ville de Verviers.

Pour que cette initiative puisse se poursuivre et continuer à contribuer à promouvoir une image culturelle positive de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien au Parcours d'Artistes de La Villa Sauvage via un subside de 1.000 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

42.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - G.A.R., A.S.B.L. (Groupe d'Ateliers de Recherche) - Archidoc 04 - Avis de Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Archidoc est un cycle d'expositions annuel reposant sur un partenariat entre le GAR asbl, la Faculté d'architecture de l'Université de Liège, l'Académie des Beaux-Arts de Liège et le Musée Wittert (ULiège). Ce projet est né du constat que l'histoire de l'architecture s'est longtemps limitée à étudier les grandes figures en délaissant celles qui, peut-être plus modestement, ont marqué le paysage. Outre une expo, Archidoc propose un livre et un film envisageant l'architecture selon une perspective biographique.

Après avoir consacré une exposition, un livre et un film aux architectes liégeois Nicolas Simon en 2016, Jean Englebert en 2017 et Bernard Herbecq en 2018, Archidoc consacre son attention en 2019 à l'architecte et urbaniste verviétois Emile-José Fettweis. L'exposition consacrée à cette personnalité se tiendra du 11 octobre au 20 décembre 2019 au Musée Wittert (collections artistiques de l'Université de Liège).

Désireux d'associer la Ville de Verviers à la mise à l'honneur par l'Université de Liège d'une personnalité verviétoise, le Collège propose d'apporter son soutien à l'asbl GAR pour la réalisation de l'Archidoc consacré à Emile-José Fettweis via un subside de 500 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

43.- VEDIA, A.S.B.L. - Mandature communale 2019-2024 - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des délégués de la Ville et des candidats administrateurs représentant la Ville.

Faisant suite aux élections communales du 14 octobre dernier, il y a lieu de renouveler les représentants de la Ville de Verviers au sein des instances de l'asbl Védia, anciennement Télévesdre. Comme le rappelle le courrier de Védia reçu en date du 4 juin 2019, la Ville de Verviers doit désigner 6 représentants à l'Assemblée générale de Védia. Par ailleurs, un courrier en date du 6 juin 2019 (annexe n° 2) signé conjointement par les présidents d'arrondissement du MR, du PS, du CDH et d'Ecolo informe que parmi les 6 représentants de la Ville, trois doivent être désignés au poste d'administrateur.

Le Collège invite le Conseil à désigner les 6 membres qui représenteront la Ville à l'assemblée générale de l'asbl Védia et les 3 représentants désignés au poste d'administrateur.

44.- MUSEE - Reconnaissance des Musées de Verviers en catégorie C - Renouvellement - Prise d'acte - Avis de Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Le 30 juin 2019, la convention quadriennale liant la Ville de Verviers et la Fédération Wallonie-Bruxelles arrivera à échéance. Pour pouvoir à nouveau bénéficier d'un subside de la Fédération, nous devons réintroduire notre demande de renouvellement de reconnaissance en catégorie C avant le 30 juin.

Si cette nouvelle reconnaissance est acceptée, une nouvelle convention quadriennale (ou quinquennale puisque le nouveau décret sera logiquement en application dès le 1er janvier) sera soumise au Conseil communal et signée.

Comme dans le dossier précédent, nous sollicitons le maximum de subsides pour un musée de catégorie C.

Le dossier de reconnaissance comprend en plus du formulaire et des annexes:

- une évaluation synthétique du quadriennat écoulé*
- les comptes de résultats annuels pour le quadriennat écoulé*
- un plan stratégique quadriennal incluant le projet scientifique et culturel*
- un plan opérationnel quadriennal*
- une projection budgétaire*

Notre dossier doit intégrer les différentes fonctions muséales ainsi que les différents articles du décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales (17/02/2006). Un nouveau décret sera en application au 1er janvier 2020. Or, l'arrêté d'exécution n'est pas encore sorti mais dans notre dossier, on nous demande d'anticiper ce nouveau décret.

Le collège présente au Conseil communal le dossier de renouvellement de reconnaissance pour prise d'acte.

45.- PROPLETE PUBLIQUE - Octroi d'un subside numéraire - Action de sensibilisation Environnement - Projet "Plastic-tac" - Centre Culturel de Verviers, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Pour rappel, en séance du 21 septembre 2018, le Collège communal décidait d'adhérer au projet « Plastic-Tac » mis sur pied par une citoyenne. Ce projet consiste à inciter les enfants au respect de l'environnement et à faire d'eux des ambassadeurs en matière d'écologie et de développement durable.

En 2019, par manque de temps, la citoyenne a demandé au Centre Culturel de Verviers de reprendre le projet comme organisateur principal.

Dès lors, le Centre Culturel de Verviers souhaite mettre en place plusieurs ateliers et animations, notamment prendre part à la fête à Hodimont qui aura lieu le 21/09/2019.

Dans le cadre de son volet sensibilisation autour de la propreté publique, la Ville de Verviers est pleinement dans son rôle en s'impliquant dans ce type d'action. Ainsi, la collaboration du Service Environnement consistera en un soutien financier via l'allocation « Energie et Environnement-Sensibilisations » sur le budget 2019.

Pour 2019, le crédit budgétaire de l'allocation 879/12405-48 est de 4.000,00 €.

A titre informatif, le montant de la subvention demandée s'élevant à moins de 2.500,00€, il n'est pas nécessaire de soumettre le dossier à l'Autorité de Tutelle.

Le Collège vous propose (1) d'approuver la liquidation à 100% d'un montant de 1.000,00 € au Centre Culturel de Verviers, et (2) de mandater le Service des Finances pour le paiement du montant de 1.000,00 € sur base des justificatifs fournis par le Centre Culturel de Verviers.

M. BEN ACHOUR

46.- GESTION IMMOBILIERE - Appartement sis rue du Collège n° 30/4 A - Acquisition - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Approbation du projet d'acte relatif à l'acquisition de l'appartement n° 30/4 A au prix de 137.500 €.

Imputation de la dépense sur l'allocation extraordinaire 104/712-51 20117121.

Décision du Collège du 12 juin 2019 : soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

47.- GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue Raymond n° 2-4 - Acquisition - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Approbation du projet d'acte relatif à l'acquisition de l'appartement n° 30/4 A au prix de 150.000 €.

Imputation de la dépense sur l'allocation extraordinaire 124/712-60 20190099.

Décision du Collège du 12 juin 2019 : soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

- 48.- UREBA EXCEPTIONNEL PWI 2019 - Appel à projets destiné aux écoles - Travaux proposés - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le dossier technique et administratif pour répondre à cet appel à projets destiné aux écoles de l'enseignement obligatoire est cours de finalisation dans les Services avant d'être soumis au Conseil communal avant d'être transmis pour le 30 juin 2019 au SPW / DGO4 (Département de l'Energie et du Bâtiment durable).

Le point sera présenté au Collège communal du 18 juin 2019 avec la proposition de le soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

- 49.- VOIRIE - Rue de l'Usine (anciennement Heusy) - Reprise, à titre gratuit, d'une emprise cadastrée 5ème Division, Section A, n° 284K, pour incorporation au domaine public communal - Régularisation - Décision de principe - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Décision de principe d'annexer au domaine public communal, à titre gratuit et pour cause d'utilité publique, la parcelle de 12 m² située rue de l'Usine suivant le plan du géomètre ATEXX SPRL et ce, en vue de régulariser les limites de la voirie à une situation de fait.

Décision du Collège du 12 juin 2019 : soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

- 50.- VOIRIE - Terrain sis rue de Gelée - Lot n° 3 - Vente de gré à gré - Décision de principe - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Décision de principe de vendre de gré à gré, au plus offrant avec publicité, une parcelle d'une superficie de 336,10 m² sise rue de Gelée pour un prix minimum de 36.971 €.

Décision du Collège du 12 juin 2019 : soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

- 51.- FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - Réaménagement de l'éclairage public en Centre-Ville - Décision de principe - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Décision de principe de confier à ORES Assets l'ensemble des prestations de services liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet de réaménagement de l'éclairage public en centre-ville dans le cadre du FEDER 2014-2020 (pose, fournitures et surveillance de l'exécution) et ce, pour un budget estimé provisoirement à 770.568,27 € TVA comprise (subside 90%).

Décision du Collège du 12 juin 2019 : soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

- 52.- **CIMETIERES - Exhumation de champs communs périmés - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le point sera présenté au Collège communal du 18 juin 2019 avec la proposition de le soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

- 53.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - Royal Excelsior Tennis Club Lambermont, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Une allocation inscrite au budget communal ordinaire en transferts permet d'allouer une subvention sous forme d'argent de 1.500,00€ au ROYAL EXCELSIOR TENNIS CLUB DE LAMBERMONT, A.S.B.L. dans le cadre de leur tournoi qui aura lieu du 21 au 27 août 2017. Cet octroi est soumis pour approbation au Conseil communal.

- 54.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention sous forme d'argent - T.T. VERVIA, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Une allocation inscrite au budget communal ordinaire en transferts permet d'allouer une subvention de 5.000,00€ au club de tennis de table TT VERVIA, A.S.B.L. Cet octroi d'un subside en numéraire est soumis pour approbation au Conseil communal.

- 55.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside sous forme d'argent pour la formation des joueurs de tennis - Royal Excelsior tennis Club de Lambermont - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Un subside en numéraire de 700€ est inscrit, après MB, au budget communal 2017 en faveur de la formation des joueurs de tennis. Ce dossier vise à soumettre l'octroi de ce subside, au conseil communal pour approbation.

- 56.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention sous forme d'argent - Handball Club Verviers, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Une allocation inscrite au budget communal ordinaire en transferts permet d'allouer une subvention de 750,00€ au HANDBALL CLUB VERVIERS, A.S.B.L. Cet octroi d'un subside en numéraire est soumis pour approbation au Conseil communal.

- 57.- **RENOVATION URBAINE - Quartier "Prés-Javais" - Réalisation du dossier de base par l'auteur de projet (AUPA) - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Dans le cadre de la future opération de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais, l'auteur de projet (bureau AUPA) a constitué le dossier de base qui va servir à solliciter du Gouvernement wallon la reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine. Cette reconnaissance ouvrira ensuite la voie à l'octroi de subsides annuels permettant de réaliser des opérations qui auront été décidées et proposées dans la partie projet et financement, et ce durant les 15 années qui suivront.

En date du 14 décembre 2018, le Collège communal a approuvé l'étape 1 du dossier de rénovation urbaine de Prés-Javais constitué par l'auteur de projet et qui comprenait les documents généraux, un recueil de données objectives, un recueil de données subjectives et l'analyse de ces données.

La suite de la procédure demande au Conseil communal de se prononcer sur l'ensemble du dossier de rénovation qui comprend non seulement les éléments approuvés par le Collège, mais également le projet en tant que tel de rénovation urbaine accompagné des documents relatifs au financement de l'opération.

Le projet de rénovation urbaine comporte au minimum un volet socio-économique et culturel, ainsi qu'un volet physique comprenant les objectifs à réaliser repris sous forme d'une liste de fiches-projets. Les documents relatifs au financement de l'opération comprennent une évaluation du budget annuel que la commune s'engage à consacrer au projet de rénovation, ainsi qu'un plan financier faisant apparaître les montants des dépenses et des recettes prévisibles à charge du budget communal.

L'ensemble du dossier de rénovation urbaine a été préalablement avalisé le 13 juin 2019 par la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) qui le propose à votre approbation.

Le Collège vous propose donc d'approuver l'ensemble du dossier de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais et de l'envoyer au Service public de Wallonie (SPW – DGO4 – DAOV) pour reconnaissance officielle du périmètre et du dossier.

MME LAMBERT

58.-

CULTES -

a.- Eglise Saint-Jean-Baptiste (Surdents) -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste (Surdents). Il se résume de la manière suivante :

| | Ordinaire | extraordinaire | Totaux |
|----------|-----------|----------------|----------|
| Recettes | 1.876,80 | 1.541,26 | 3.418,06 |
| Dépenses | 2.392,31 | 0,00 | 2.392,31 |
| Résultat | - 515,51 | 1.541,26 | 1.025,75 |

Parmi les recettes figure une subvention communale de 1.115,93 euros dont 870,43 euros à charge de Verviers.

b.- Eglise Saint-Roch -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Roch. Il se résume de la manière suivante :

| | Ordinaire | Extraordinaire | Totaux |
|-----------|------------|----------------|-----------|
| Recettes | 9.350,72 | 4.489,53 | 13.840,25 |
| Dépenses | 12.671,14 | 0,00 | 12.671,14 |
| Résultats | - 3.320,42 | 4.489,53 | 1.169,11 |

Parmi les recettes figure une subvention communale de 0,00 €.

c.- Eglise Saint-Nicolas -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Nicolas. Il se résume de la manière suivante :

| | Ordinaire | Extraordinaire | Totaux |
|-----------|-----------|----------------|------------|
| Recettes | 34.013,65 | 73.451,15 | 107.464,80 |
| Dépenses | 36.435,16 | 51.208,56 | 87.643,72 |
| Résultats | 2.421,51 | 22.242,59 | 19.821,08 |

Parmi les recettes figure une subvention communale de 19.845,30 €.

d.- Eglise protestante (Verviers-Laoureux) -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique de l'église protestante (Verviers-Laoureux). Il se résume de la manière suivante :

| | Ordinaire | Extraordinaire | Totaux |
|----------|-----------|----------------|-----------|
| Recettes | 12.261,95 | 0,00 | 12.261,95 |
| Dépenses | 12.216,62 | 0,00 | 12.216,62 |
| Totaux | - 45,33 | 0,00 | - 45,33 |

Parmi les recettes figure une subvention communale de 1.500,00 euros dont 1.200,00 euros à charge de la Ville de Verviers.

e.- Eglise Saint-Remacle -

Compte 2018 - Approbation - Avs de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Sainte-Julienne. Il se résume de la manière suivante :

| | Ordinaire | extraordinaire | Totaux |
|----------|------------|----------------|------------|
| Recettes | 130.866,31 | 34.647,00 | 165.513,31 |
| Dépenses | 82.164,59 | 59.563,24 | 141.817,83 |
| Résultat | 48.701,72 | - 25.006,24 | 23.695,48 |

Parmi les recettes figure une subvention communale de 23.544,30 euros.

59.- CULTES - Eglise Sainte-Julienne - Budget 2019 - Modification budgétaire n° 1 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur la modification budgétaire N° 1 apportée au budget 2019 de la fabrique d'église Sainte-Julienne.

Suite à la panne du chauffage au presbytère et à la vétusté de l'appareil, le conseil de fabrique a décidé de remplacer la chaudière et ce pour un montant de 4.919,59 euros (TVAC).

60.- CULTES - Eglise de l'Immaculée Conception - Budget 2020 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le budget 2020 de la fabrique d'église Immaculée Conception.

Outre l'intervention communale établie à l'ordinaire à 19.087,18 euros, il y a une demande au budget extraordinaire de 22.035,17 euros qui couvre les travaux d'hydrofugeage des murs extérieurs et peinture des murs intérieurs (11.746,72 euros) ainsi que des travaux de sécurisation consécutivement à la visite du service des pompiers (10.288,45 euros).

Le Conseil communal peut décider de rencontrer la totalité de la demande ou seulement une partie.

61.- CULTES - Eglise Saint-Joseph (Manaihan) - Budget 2020 - Avis - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Conseil communal est appelé à donner son avis sur le budget 2020 de la fabrique d'église Saint-Joseph (Manaihan).

| | Ordinaire | extraordinaire |
|------------------------|------------|----------------|
| Recettes | 685,2531 | 1.156,75 |
| Intervention communale | 7.432,00 | 0,00 |
| Dépenses | 9.274,00 | 0,00 |
| Résultat | - 1.156,75 | 1.156,75 |

L'intervention communale sollicitée est de 7.432,00 euros dont 2.972,80 euros à charge du budget communal verviétois.

62.- CULTES - Fabriques d'église - Budgets 2020 - Prorogation du délai de tutelle - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Commentaire non communiqué.

63.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi du subside numéraire - A.S.B.L. "Maison de la Laïcité de Verviers" - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Conseil communal est appelé à approuver le versement d'un subside à l'asbl « Maison de la Laïcité de Verviers ». Le montant indexé s'élève à 17.777 euros

64.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "Futurofoot Verviers" et autorisation d'y établir le siège social - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

L'ASBL « Futurofoot Verviers » a demandé son adhésion et l'établissement de son siège social à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations (MECA) – prévu dans le règlement de la MECA.

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'adhésion et l'autorisation d'établir le siège social de l'asbl « Futurofoot » à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations.

65.- PROJTETVOUS, A.S.B.L. - Projet de convention - Adoption - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Collège demande que le Conseil marque son accord sur le projet de convention proposé fixant les conditions d'octroi d'un subside en faveur de l'A.S.B.L. Projtetvous pour son atelier d'éveil Ecoline.

- 66.- PLAN DE PREVENTION - Eté Solidaire, je suis partenaire - Edition 2019 - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Options (A.M.O. Oxyjeunes)" - Adoption - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Suite à la décision n° 0540 du Collège du 06 février 2019, marquant son accord de principe sur l'organisation du projet « Eté solidaire je suis partenaire », du 01 au 12 juillet, par le Plan de Prévention, en collaboration avec l'A.M.O. Oxyjeunes (A.S.B.L. Options), sous réserve d'obtention des subsides et suite à sa décision n° 2370, une convention de partenariat est établie avec L'A.S.B.L. Options (A.M.O. Oxyjeunes).

M. LOFFET

- 67.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Finances - Budget 2019 - Modifications budgétaires n° 1 (Services ordinaires et extraordinaires) et projections financières à 5 ans - Approbation - Décisions - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Collège vous propose d'approuver les modifications budgétaires n°1/2019 des services ordinaire et extraordinaire du CPAS. Ces dernières ont été approuvées au Conseil de l'Action Sociale (C.A.S.) en date du 27/05/2019.

Au service ordinaire, l'augmentation globale tant en recettes qu'en dépenses est de 1.296.903,71 € par rapport au budget initial 2019, la MBI se clôture ainsi à l'équilibre par un montant total en dépenses et en recettes de 74.729.907,78 €.

A l'extraordinaire, la MBI se clôture à l'équilibre, avec des dépenses et des recettes pour un total de 8.634.011,38 €.

- 68.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Finances - Compte de l'exercice 2018 - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Collège vous propose d'approuver le Compte de l'exercice 2018 du CPAS, ce dernier a été approuvé au Conseil de l'Action Sociale (C.A.S.) en date du 27/05/2019.

Le résultat budgétaire à l'ordinaire présente un boni de 32.904,64 € et un mali à l'extraordinaire de 1.345.968,17 €.

- 69.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Projets de modifications budgétaires n° 1 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Collège propose au Conseil Communal de se prononcer sur les projets de Modifications budgétaires n° 1 - Services ordinaire et extraordinaire.

Au service ordinaire, la MBI se clôture en boni avec un excédent de 2.739.318,27 € à l'exercice propre et un résultat global de 71.264,49 €.

A l'extraordinaire, la MBI se clôture en équilibre, avec des dépenses et recettes pour un total de 63.099.953,16 €.

- 70.- DIRECTION FINANCIERE - Personnel - Régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel - Projet de règlement - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Afin de maintenir le timing de l'instauration d'un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels et suite à la Concertation Ville-C.P.A.S., il convient :

- *De procéder à la négociation syndicale Ville-CPAS prévue le 21 juin 2019;*
- *De proposer au Conseil le règlement-pension précédemment approuvé par votre assemblée et le C.P.A.S.*

71.- DIRECTION FINANCIERE - Personnel - Centrale de marché de l'O.N.S.S.A.P.L. - Adhésion - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Afin de maintenir le timing de l'instauration d'un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels et suite à la Concertation Ville-C.P.A.S., il convient de proposer au Conseil d'adhérer à la centrale de marché de l'ONSSAPL, et, partant, au marché conclu avec l'association momentanée DIB-Ethias, aux termes et conditions du cahier spécial des charges de l'appel d'offres général attribué à ladite association momentanée en date du 29 juillet 2010;

M. BREUWER

72.- URBANISME - Etude urbanistique sur la préservation des villas remarquables - Approbation - Avis de la Section "Développement territorial (Urbanisme - Logement et Patrimoine privé).

Le Conseil communal du 28 octobre 2013 a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la réalisation d'une étude urbanistique sur la préservation des villas remarquables.

Le Collège communal du 20 décembre 2013 a attribué le marché au bureau CREAT de Louvain-la-Neuve (UCL) pour un montant de 29.228,46 euros.

Le collège communal en sa séance du 11 avril 2014 a approuvé la phase 1 de ladite étude et le périmètre recalé.

Le Collège communal en sa séance du 30 mars 2018 a approuvé la phase 2.

Le Collège communal en sa séance du 26 octobre 2018 a approuvé la phase 3.

La phase 4 consiste en l'organisation d'une concertation du public et la finalisation de l'étude.

La concertation du public a été organisée le 18 mars dernier.

Le bureau CREAT a adressé les documents d'étude ainsi que la carte des catégories par mail le 11 avril 2019.

Le cahier spécial des charges prévoit l'adoption de l'étude (texte et carte des catégories) par le Conseil communal.

Aussi, nous vous proposons de soumettre ladite étude pour adoption au Conseil communal du 24 juin prochain après avis de la section Développement Territorial et ensuite de communiquer sur son adoption.

A cet effet, outre les documents formalisant l'étude qui seront consultables sur le site internet de la Ville, une brochure a été réalisée. Celle-ci sera disponible à la consultation au service urbanisme ou téléchargeable via le site internet de la Ville.

Enfin, nous proposons d'adresser un courrier aux propriétaires des biens sis dans le périmètre de l'étude et présentant une typologie type "manoir" afin de les informer de l'existence de l'étude et du recensement réalisé.

Dossier soumis au Collège communal du 18 juin 2019.

73.- URBANISME - Rue Frantz Poussard - PRIMABEL, S.A. (2016A0191-AF) - Création d'une nouvelle voirie, d'un espace public et de cheminements piétons) - Avis de la Section "Développement territorial (Urbanisme - Logement et Patrimoine privé).

Une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées a été introduite en date du 22 décembre 2016 et complétée en date du 03 mars 2017 par PRIMABEL S.A. relative à la construction de 4 immeubles à appartements pour un total de 22 logements et une profession libérale sur un bien sis rue Frantz Poussard à 4800 Petit-Rechain, parcelle cadastrée 9ème division, section A, n°212E4, 212K4, 212N4 ;

La demande de permis d'urbanisme implique la création d'une nouvelle voirie, d'un espace public central et de cheminements piétons.

Dans le cadre de la procédure, dans son ensemble, diverses instances ont été consultées en date du 18 avril 2017, à savoir DNF, CCCATM, AIDE, STP Cours d'Eau, Zone de Secours-VHP, Zone de Police. Relativement au volet « création de voirie », les instances n'ont formulé aucune remarque particulière.

La demande de permis a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « création de voirie » et « permis d'urbanisme », réalisée du 28 avril au 29 mai 2017 conformément à l'article 24 du décret voirie et aux articles 330 2°, 8°, 9°, 11° du CWATUP. Elle a donné lieu à 26 consultations et 59 lettres de réclamations/d'observations dont 1 pétition. Les remarques relatives au volet « création de voirie » sont résumées comme suit :

- *Impact sur la mobilité, circulation plus dense, fluidité du trafic ;*
- *Prévoir un minimum de 2 places de stationnement par logement ;*
- *Saturation du stationnement au centre du village et dans les rues aux alentours ;*
- *Quid des infrastructures routières et de la circulation dans le village ;*
- *Limiter la rue Henri Hans à la circulation locale car elle est peut praticable voire dangereuse ;*

Une réunion de concertation s'est tenue le 16 juin 2017 en application de l'article 25 du décret voirie.

S'en est suivi divers échanges entre le demandeur et les services de la Ville pour faire évoluer le dossier.

En date du 08 avril 2019, des plans modifiés ont été déposés. Le tracé de la voirie est inchangé vis-à-vis du tracé soumis à enquête publique. La voirie desservant le projet est réalisée en tarmac pour sa partie située en zone d'habitat avec une réserve de stationnement dans la ZACC (parking empierré de 18 places).

En date du 03 juin 2019, le plan de mesurage a été mis à jour en précisant les parties qui seront cédées à la Ville.

Le Collège communal en séance du 11 juin 2019 a inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du 24 juin 2019.

Le Collège communal en séance du 18 juin 2019 a décidé de renvoyer le dossier " voirie" préalablement à la section «Développement territorial» pour avis puis de le soumettre au Conseil communal du 24 juin 2019.

Il est à noter que le Département technique a émis

un avis favorable sur

- *la création d'une nouvelle voirie conformément au plan de mesurage dressé par le bureau PISSART en date du 01 mars 2017 et mise à jour en date du 29 mai 2019 ;*
- *la cession d'une emprise d'une superficie d'environ 3.363m² reprise sous liseré jaune (phase 1), partie de la parcelle 212K4, dans le domaine public à sa première demande telle que définie au plan de mesurage;*
- *la cession d'une emprise d'une superficie d'environ 17m² reprise sous liseré orange, partie de la parcelle 212N4, dans le domaine public à sa première demande telle que définie au plan de mesurage;*
- *le versement d'un excédent de voirie d'une superficie d'environ 21m² repris sous liseré bleu, partie de la parcelle 212E4, dans le domaine public de la Ville tel que défini au plan de mesurage;*

un avis défavorable sur

- la cession du lot d'une superficie d'environ 453m² repris sous liseré vert clair (phase 2A), partie de la parcelle 212K4, et du lot d'une superficie d'environ 361m² repris sous liseré vert foncé (phase 2B), partie de la parcelle 212K4, dans le domaine public tel que défini au plan de mesurage.

Ces lots resteront dans la propriété privée du demandeur car ils ne sont pas nécessaires à la viabilisation du site.

Dossier soumis au Collège communal du 18 juin 2019.

74.- LOGEO (A.I.S.), A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville et des candidats administrateurs.

Le point sera présenté au Collège communal du 18 juin prochain, avant d'être soumis à l'examen de la Haute Assemblée

75.- LOGEMENT - Règlement relatif à la numérotation et sous-numérotation des immeubles sur le territoire communal - Adoption - Avis de la Section "Développement territorial (Urbanisme - Logement et Patrimoine privé).

Le point sera présenté au Collège communal du 18 juin prochain, avant d'être soumis à l'examen de la Haute Assemblée

MME BELLY

76.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Organisation - Ouverture de deux demi-classes aux écoles du Centre et des Boulevards.

Le comptage des élèves est effectué le mardi 7 mai 2019 à la dernière heure de cours.

Sont pris en compte les élèves régulièrement inscrits âgés d'au moins 2 ans et 6 mois qui ont fréquenté l'école ou l'implantation à comptage séparé en y étant présent pendant 8 1/2 jours, répartis sur 8 journées de présence effective entre le 25/03/2019 et le 07/05/2019 (pour autant que leur inscription n'ait pas été retirée entre ces 2 dates).

La population scolaire des écoles communales du Centre et des Boulevards permettent l'ouverture de deux demi-classe maternelle dès le 8 mai 2019.

Ces emplois seront subventionnés par la Communauté Française jusqu'au 30 juin 2019.

77.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside - 100ème anniversaire des Louveteaux - Rassemblement - Approbation - Avis de la Section "Instruction publique - Ecoles de Devoirs - Population - Jeunesse".

Mme l'Echevine de la Jeunesse, Sylvia Belly a été interpellée par la responsable de l'Unité scout de Heusy afin d'obtenir de l'aide pour l'organisation d'un grand rassemblement à l'occasion du 100e anniversaire des Louveteaux. Le rassemblement a eu lieu le 4 mai sur la commune de Dison.

Mme l'Echevine de la Jeunesse propose un soutien à hauteur de 500€.

78.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside - Maison des Jeunes de Hodimont - Projets "Chemin de Vie" - Approbation - Avis de la Section "Instruction publique - Ecoles de Devoirs - Population - Jeunesse".

La MJ de Hodimont sollicite une subvention pour financer deux camps qui se dérouleront cet été en haute montagne dans les Alpes du Sud.

Ce projet s'inscrit dans la perspective d'émancipation et de responsabilisation du jeune où celui-ci est amené à découvrir le monde, les autres, à négocier un projet commun et devenir ainsi un groupe " porteur de sens".

Ce soutien financier permettrait à la MJ de couvrir de nombreux frais liés à l'achat de matériel, des frais de déplacements, de l'intendance, de la location d'infrastructures, des frais de nourriture....Le budget global étant estimé à 5.000€.

Mme l'Echevine de la Jeunesse propose un soutien à hauteur de 500€.

MME LA BOURGMESTRE

79.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Le Collège vous prie de prendre connaissance des dossiers suivants :

- (2296) A. BUDGET COMMUNAL 2020 - Circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes - Prise d'acte;*
- (2326) A. CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS 2019-2021 - Validation des candidatures - Prestation de serment au C.T.L.M.;*
- (2442) A. ETHIAS CO, S.C.R.L. - Assemblée générale du 13 juin 2019 - Ordre du jour - Rapport relatif à l'exercice 2018 - Comptes annuels 2018 et affectation du résultat - Décharge aux administrateurs et au Commissaire - Désignations statutaires - Prise d'acte;*
- (2468) B. SECURITE PUBLIQUE - Rue de la Cité - Cimetière - Annulation de l'arrêté de sécurité pris le 05/04/2019, par Arrêté ministériel du 24/05/2019.*

HUIS CLOS

M. DEGEY

- 80.- **AFFAIRES ECONOMIQUES - Verviers Ambitions, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation supplémentaire de deux représentants de la Ville.**

M. LOFFET

- 81.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Nomination d'un chef de bureau administratif à temps plein, à titre définitif.
HARDENNE Jean-Abdon**

- 82.- **PERSONNEL TECHNIQUE - Mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une attachée spécifique (architecte) - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".
DUMONT Géraldine**

- 83.- **PERSONNEL TECHNIQUE - Nomination d'un attaché spécifique (architecte) à temps plein, à titre définitif.
ORY Nicolas**

- 84.- **PENSIONS COMMUNALES - Fixation de la pension prématurée à octroyer, à titre définitif, à un ouvrier E (fontainier) de l'ex-Distribution d'Eau.
GILON Dominique**

MME BELLY

- 85.- **ACADEMIE DES BEAUX-ARTS - Personnel - Interruption complète de la carrière professionnelle d'un professeur - Prise d'acte.
VINGERHOETS Romain**

- 86.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Interruption complète de la carrière professionnelle d'un professeur - Prise d'acte.
OGORKOWNA Kornelia**

- 87.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Octroi d'un congé, pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles, à un professeur.
MARECHAL Laurence**

- 88.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Octroi d'un congé, pour exercer d'autres fonctions dans l'enseignement, à des professeurs.
a.- THONNARD Daniel
b.- WILWERTH Patrick
c.- LANGE Bernard**

- 89.- CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Désignation dans un emploi de professeur, à titre temporaire, dans un emploi non vacant.
THONNARD Mathieu
- 90.- ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Mise en place d'une commission de sélection - Désignation des membres - Avis de la Section "Instruction publique - Ecole de Devoirs - Population - Jeunesse".
- 91.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle à une institutrice.
GEERS Yveline
- 92.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Démission d'une demi-charge d'une institutrice.
DELPORTE Nathalie
- 93.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans un emploi vacant.
DENYS Manon
- 94.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Désignation dans des fonctions d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.
a.- IONESCO Prisca
b.- VIELVOYE Véronique
c.- VIELVOYE Véronique
d.- DEROOZ Fiona
e.- CORNELIS Marie
- 95.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Interruption partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice - Prise d'acte.
PLAIRE Evelyne
- 96.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Interruption partielle de la carrière professionnelle d'un maître d'éducation physique - Prise d'acte.
SCHYNTS Virginie
- 97.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Interruption partielle de la carrière professionnelle d'instituteurs, dans le cadre du congé parental.
a.- WEERTS Jessica
b.- RENKENS Emmanuel
- 98.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Démission d'une institutrice - Octroi du titre honorifique - Avis de la Section "Instruction publique - Ecoles de Devoirs - Population - Jeunesse"
BAILLY Dominique
- 99.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de directeur, à titre temporaire, dans un emploi non vacant.
LOOP Cécile épouse TOUSSAINT
- 100.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans des fonctions d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.
a.- VAN MOER Cédric
b.- LERHO Cindy
c.- HURARD Valérie
d.- VANHOVE Sabrina
e.- MEMOVIC Mélissa
f.- MEMOVIC Mélissa